Résolution sur la recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience

2020/2767(RSP) - 17/12/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 616 voix pour, 22 contre et 58 abstentions, une résolution déposée par la commission de l'emploi et des affaires sociales sur la recommandation du Conseil en matière d' enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience.

Moderniser et valoriser l'EFP

Les députés rappellent que l'enseignement et la formation professionnels (EFP) concerne environ la moitié des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur dans l'Union européenne et estiment qu'il pourrait s'avérer capital pour combler les déficits de compétences sur le marché du travail de l'Union et remédier aux défis liés aux transitions écologique et numérique, au changement démographique et autres grandes tendances macro-économiques.

La résolution a souligné le besoin urgent de moderniser et de développer considérablement les politiques en matière d'EFP afin de les rendre plus inclusives, accessibles et attrayantes pour soutenir l'emploi équitable. La Commission et les États membres sont invités à veiller à ce que l'enseignement et la formation professionnels, d'une part, et l'enseignement classique, d'autre part, soient complémentaires et aient le même degré de priorité.

Les mesures de confinement instaurées pour enrayer la propagation de la pandémie de COVID-19 ont mis à rude épreuve les systèmes européens d'EFP et ont placé les apprenants dans des situations précaires. Redoutant une baisse radicale du nombre de places en apprentissage à l'automne prochain, les députés ont jugé essentiel d'apporter les moyens financiers, l'assistance technique et les orientations nécessaires pour garantir l'accès des prestataires d'EFP, des enseignants, des formateurs et des étudiants aux appareils numériques et aux solutions d'apprentissage en ligne.

Soutien aux objectifs de la recommandation du Conseil

Le Parlement s'est félicité des objectifs quantitatifs de la proposition de recommandation du Conseil à savoir i) que, d'ici 2025, la proportion de diplômés occupant un emploi atteigne au moins 82 %, ii) que 60 % des jeunes diplômés de l'EFP bénéficient d'un apprentissage en milieu professionnel au cours de leur parcours et iii) que 8% des étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels bénéficient d'une mobilité à des fins d'apprentissage à l'étranger. Il a demandé à la Commission de rendre compte tous les cinq ans au Parlement et au Conseil de la mise en œuvre de la recommandation.

Le Parlement a invité la Commission à :

- étendre les programmes de mobilité destinés aux apprentis, comme Erasmus Pro, en renforçant les synergies entre les programmes du Fonds social européen plus (FSE+) et d'Erasmus+ et en veillant à allouer des ressources suffisantes pour la période de programmation 2021-2027;

- introduire dans le tableau de bord social, conformément aux objectifs et à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, un indicateur pour les déficits de compétences, que les décideurs en matière d'EFP au niveau national pourraient utiliser pour déterminer où il y a lieu de concentrer leurs efforts, ainsi que pour renforcer la coordination au niveau de l'Union;

- étudier l'idée d'un portail web de l'Union pour l'emploi, qui serait spécifiquement consacré aux possibilités de stages et d'apprentissages dans l'Union et rassemblerait toutes les initiatives similaires existantes de l'Union de manière plus visible, complète et conviviale.

Les États membres devraient pour leur part :

- fixer un objectif plus ambitieux en matière de mobilité à des fins d'apprentissage à l'étranger pour les étudiants en EFP et mettre en place des mesures d'incitation pour aider les PME à encourager les apprenants de l'EFP à participer à la mobilité européenne;

- concevoir, avec la participation des partenaires sociaux, des systèmes d'EFP inclusifs et de qualité et des politiques d'éducation et de formation des adultes afin d'améliorer les aptitudes et les compétences des adultes peu qualifiés, qu'il s'agisse de travailleurs ou de chômeurs;

- veiller à un financement adéquat des politiques d'EFP, à la fois aux échelons national et européen;

- accorder une attention particulière à la formation continue et au perfectionnement professionnel des enseignants et des formateurs de l'EFP, qui sont des éléments moteurs de la qualité et de l'innovation dans l'enseignement;

- promouvoir le modèle d'EFP en alternance, qui pourrait permettre aux jeunes d'accéder plus facilement au marché du travail, en particulier par rapport à l'enseignement général;

- tirer davantage parti du développement du secteur des emplois verts et créer des apprentissages hautement qualifiés pour fournir aux jeunes des connaissances et une formation spécialisées;

- déployer, avec les partenaires sociaux et les organismes de formation, des stratégies de développement et d'anticipation des compétences dans le but d'améliorer les compétences générales, sectorielles et propres à certaines professions.

Le Parlement a soutenu la proposition de promouvoir les centres d'excellence professionnelle (CEP) afin de rassembler un large éventail de partenaires d'EFP et de partenaires locaux. Il a souligné l'importance de toucher les personnes vivant dans des zones rurales et reculées et de faire en sorte que l'EFP soit accessible et s'adresse aux personnes qui travaillent dans l'agriculture, la pêche, la sylviculture et d'autres secteurs dans ces régions.